



Bretagne Vivante
sepnb

150 rue Anatole France
BP 63191
29231 Brest cedex 3
tel. 02 98 49 07 18
fax 02 98 49 95 80

www.bretagne-vivante.org



COLLINES NORMANDES



LIFE 09 NAT FR 000583

Comité de direction - Lundi 14 novembre, MCE Rennes (9h30-12h)

Présents :

CCCA : Pascal Bourdon
CPIE des Collines normandes : Benjamin Potel, Maria Ribeiro
Fédération de pêche du Finistère : Pierrick Dury
PNR Normandie-Maine : Benjamin Beaufils
SIAES : Loïc Rostagnat, Romuald Géoël
Bretagne Vivante : Marie Capoulade, Pierre-Yves Pasco, François de Beaulieu

Excusés :

PNR d'Armorique : Jérémie Bourdoulous
Syndicat du bassin du Scorff : Jean Manelpe

Le but de la rencontre était notamment de faire le point sur les discussions portées au Comité scientifique.

Les questions posées au Comité scientifique

La majorité des éléments apportés par le Comité scientifique ont été passés en revue et actés :

- pas d'introduction de poissons de l'Elorn sur l'Elez
- conservation d'échantillons de glochidies collectées pour l'élevage dans de l'éthanol pour des analyses génétiques futures (hors-LIFE)
- mise en place d'un protocole standardisé de suivi des populations de mulettes adapté aux différents bassins sur la base de la bibliographie transmise par Xavier Cucherat et d'expérimentations sur le terrain. Chaque protocole serait à appliquer pour l'action C4 en 2014-2015.
- mise en place des groupes de travail « plan de conservation » pour début 2012

Même si leurs avis nous ont semblé parfois manquer de certitudes (conclusions évasives et non tranchées), les échanges ont plutôt été constructifs.

Toutefois, il nous a semblé important de revenir sur la mesure de la qualité du milieu. Dans notre projet, cette action vise à mieux caractériser les sites à mulette, à nous aider à choisir les zones de renforcement et à éventuellement détecter des anomalies. Plusieurs questions au Comité scientifique concernaient ce volet (questions 3, 5-1 et 5-2) et les réponses apportées mettaient en évidence le caractère imparfait de nos mesures pour caractériser un environnement « de bonne qualité » pour l'espèce et finalement la difficulté d'y parvenir quels que soient les moyens que nous aurions à disposition.

Une des conclusions du Comité scientifique était que « Face à la multiplicité des paramètres physico-chimiques, mécaniques et leurs interférences, la méthode des systèmes d'élevage *in-situ* permettra peut-être l'identification de stations propices au bon développement des mulettes et de passer outre les paramètres que nous n'aurions pas pris en compte. Suite à une telle expérience, il sera peut-être possible de définir les exigences spécifiques de chaque population et de démontrer une certaine adaptabilité des populations soumises à des valeurs seuils (taux nitrate, phosphate, pH...) jugés inadéquats selon la littérature. »

Cette option nous semble envisageable dans la mesure où nous avons déjà prévu de mettre en place des systèmes de renforcement *in-situ* afin de suivre les mulettes réintroduites. Ceci implique en revanche que nous allons pouvoir mettre en place ces systèmes *in-situ* sur l'ensemble des 6 sites du projet, même ceux ayant de nombreux paramètres déclassants. Il faut aussi cependant modérer cette orientation puisque le biais dû au système en lui-même pourra avoir un impact sur la survie des mulettes. De plus, nous nous sommes engagés auprès de l'Europe à ne pas réintroduire de mulettes tant que la qualité de l'eau n'était pas retrouvée.

Les mesures prévues et effectuées depuis le lancement du programme sont à poursuivre (eau, sédiment, environnement). Elles nous permettent d'accumuler des données concernant les cours d'eau et de nous donner des indications sur le milieu (même si elles ne sont pas parfaites) et sur les zones de renforcement (même si ces indications pourraient être plus précises). Il faut aussi prendre en compte avec plus de souplesse les « valeurs-seuil » fixées.

Il a aussi été évoqué la pertinence de la mesure des pesticides sur les cours d'eau. Nous avons des difficultés à bien anticiper les pics de crue pour les collectes d'échantillons ce qui fait qu'il est probable que toutes les molécules présentes ne soient pas systématiquement détectées (cela est avéré sur les sites comme sur la Rouvre où d'autres stations de mesure existent). Il est souhaité le

Association reconnue d'utilité
publique, agréée au titre de la
protection de la nature.
Membre fondateur
de Réserves naturelles de France
et France Nature Environnement.



report de l'enveloppe allouée à ces mesures pour envisager le suivi des MES/fines sur les cours d'eau. Après cette réunion, il semble que les résultats sur la Rouvre permettent tout de même d'observer des choses qui ne sont pas relevées dans les autres suivis. Il semble que sur ce cours d'eau, les données pesticides soient donc complémentaires. La discussion sera à aborder rapidement pour les autres sites. Chloé Weeger et la Commission européenne doivent être mis au courant et la question leur sera posée.

Il est nécessaire de revoir le protocole d'échantillonnage de la qualité du milieu pour y intégrer l'ensemble de ces éléments.

Dans l'optique de la poursuite des mesures de la qualité du milieu après le LIFE, il est indispensable que nous puissions argumenter auprès des organismes compétents (Agences de l'eau, Conseil généraux...) la pose d'enregistreur automatique de données au niveau de nos populations (intégrant plus de paramètres que ce que nous faisons déjà et à un pas de temps plus précis).

Il est important que nous puissions aussi mettre au point les premiers systèmes de renforcement dans les mois à venir (demande de devis).

De manière générale, il est important de considérer les sites comme uniques. Ce qui est vrai pour l'un ne le sera pas forcément pour l'autre. Les menaces ne sont pas les mêmes partout (colmatage, peuplement piscicole) et les leviers d'action sont donc différents.

Autres points

Prochain rapport technique et financier de la Fédération de pêche du Finistère et du CPIE des Collines normandes pour le 31/01/2012 (rapports spécifiques du SIAES et du Parc à rendre au CPIE pour fin décembre). Pour l'ensemble des bénéficiaires : merci de joindre **les devis comparatifs** avec les factures.

Venue de Chloé Weeger (bureau d'étude Oréade-Brèche qui suit le programme pour le compte de la Commission européenne) en semaine 5 (ente le 30/01 et le 03/02). Il serait souhaitable de planifier la visite d'un site bas-normand. Les DREAL seront conviées à cette rencontre et leur présence sera fortement souhaitée.

Rappel des produits livrables à venir :

- liv. n° 1 : cartes des points à résoudre sur Internet pour décembre 2011
- liv. n° 9 : rapport sur le suivi des populations de mulettes (mise à jour des inventaires et cartographie) pour décembre 2011 (autre rapport pour 2014). Un rapport pour la Bretagne, un rapport pour la Basse-Normandie.
- liv. n° 7 : rapport sur les inventaires complémentaires pour décembre 2011 (vu que les inventaires complémentaires et les suivis de pop ont été effectués en parallèle, il n'est pas possible d'effectuer un rapport clairement identifié pour cette action). Vu que seul sur la Rouvre cette action n'a pas encore été terminée (ainsi que le suivi des pop.), un rapport unique pour ce cours d'eau sur les suivis et inventaires complémentaires sera rendu en décembre 2012 par le CPIE.) → à confirmer auprès de Chloé Weeger si nous pouvons procéder de la sorte
- liv. n° 14 : panneaux / site pour mars 2012
- liv. n° 17 : plaquette pour les usagers des cours d'eau (pêcheurs / kayaks...) mars 2012
- liv. n° 13 : 2e lettre d'information pour janvier 2012 (Marie fait circuler une première version à compléter pour que le fichier puisse être donné à la graphiste début décembre).



photo : Pierre-Yves Pasco